

Accompagnement à l'amélioration continue de la qualité des formations et à l'accès à la certification Qualiopi – Module 1

Public Visé

Personnes chargées de projet Qualiopi au sein des établissements de formation de la Fonction Publique Hospitalière.

Organisé par :

STB Conseil
(Sabine Vansaingèle) et
Avantage Qualité
(Olec Kovalevsky)

Nombre de participants

Pour chaque établissement de formation, en fonction des modalités (à distance ou en présentiel) : 1 à 12

Durée

- CH : 3,5 jours
- CHU : 6 jours
Accompagnement en discontinu (par demi-journée ou journée)

Options :

- formation à la réglementation Qualiopi (durée à définir en fonction des besoins, 0,5 jour min.).

En savoir plus
www.anfh.fr

La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a modifié la loi antérieure et instauré une certification qualité selon le référentiel national qualité (RNQ – Qualiopi) pour tous les organismes de formation financés sur des fonds publics ou mutualisés. Cette certification est délivrée par des organismes de certification, eux-mêmes accrédités par le Cofrac.

L'ANFH a mis en place de 2021 à 2025 une offre de service ayant pour objectif d'accompagner ses établissements adhérents à l'amélioration de la qualité de leurs formations et *in fine* accéder à la certification Qualiopi.

Au regard des évolutions réglementaires précitées et en cohérence avec son projet stratégique 2025-2028, l'ANFH renouvelle son offre d'accompagnement des établissements de formation adhérents pour répondre aux besoins suivants :

- Accompagnement à l'accès à la certification (établissements en cours de démarche de certification Qualiopi ou n'ayant pas encore engagé cette démarche) **(Module 1)**
- Accompagnement au renouvellement de la certification (avant l'échéance du cycle de certification de 3 ans et sans évolution du périmètre de la certification). **(Module 2)**
- Accompagnement au renouvellement de la certification avec évolution du périmètre de la certification (sites et/ou actions (VAE, BC, Apprentissage). **(Module 3)**

Objectifs

L'objectif de la prestation est d'accompagner les établissements de formation concernés à l'amélioration de la qualité de leurs formations et **accéder** à la certification Qualiopi.

A travers une méthodologie de conduite de projet, l'accompagnement permettra aux participants de :

- Réaliser un diagnostic de leurs pratiques en lien avec les exigences réglementaires ;
- Partager le diagnostic entre les parties prenantes du projet d'amélioration de la qualité des formations au sein de leur établissement ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions visant l'amélioration des pratiques en matière d'organisation et de dispense de formations (étapes, rôle des acteurs parties prenantes du projet, outils favorisant l'amélioration des pratiques, plan de communication interne, indicateurs de suivi et d'évaluation, etc) ;
- Réaliser un pré-audit d'évaluation (ou audit à blanc) préparant à l'audit initial de certification Qualiopi ;
- Accompagner l'établissement au montage du dossier à transmettre au certificateur Qualiopi en vue de la réalisation de l'audit initial.

En option, si le besoin est exprimé, action de formation non comprise dans la prestation standard, permettant aux participants de s'approprier ou de renforcer leur connaissance des nouvelles exigences réglementaires relatives à la qualité des actions de formation.

Programme

1. **Cadrage de l'accompagnement :**
 - ✓ Définir, avec les parties prenantes du projet, les besoins et attentes de l'établissement en matière d'accompagnement notamment en lien avec sa connaissance des nouvelles exigences réglementaires relatives à la qualité des actions de formation et sa maturité sur le sujet (démarche qualité déjà engagée par ce dernier).
 - ✓ S'approprier l'usage de la plateforme collaborative « Qualité-ANFH » pour l'auto-formation, l'auto-diagnostic et la conduite du projet qualité.
2. **Diagnostic des pratiques de formation :**
 - ✓ Auto-diagnostic des pratiques professionnelles des activités de formation par les acteurs du projet puis validation du diagnostic par l'accompagnateur pour identifier d'éventuels axes d'amélioration en lien avec les exigences réglementaires.
 - ✓ Option : formation des acteurs concernés de l'établissement aux évolutions réglementaires Qualiopi (distanciel ou présentiel)
3. **Déploiement du plan d'actions :**
 - ✓ Co-produire le plan d'actions d'amélioration avec les acteurs de l'établissement.
 - ✓ Apporter un appui méthodologique et outiller les acteurs du projet dans le déploiement et le suivi du plan d'actions au sein de l'établissement.
 - ✓ Pré-audit en vue de l'obtention de la certification Qualiopi.

Modalités pédagogiques

- Pédagogie active centrée sur le soutien aux participants.
- Plateforme informatique avec espace de travail personnalisé pour l'autonomie et l'individualisation des apports (+ de 150 organismes utilisateurs en France).
- Séances de travail à distance (avec outil de type Zoom et partage d'écran de la plateforme) ou en présentiel.
- Accompagnateurs Qualiopi expérimentés, également auditeurs pour des organismes de certification accrédités.

Accompagnement à l'amélioration continue de la qualité des formations et au renouvellement de la certification Qualiopi – Module 2

Public Visé

Personnes chargées de projet Qualiopi au sein des établissements de formation de la Fonction Publique Hospitalière.

Organisé par :

STB Conseil
(Sabine Vansaingèle) et
Avantage Qualité
(Olec Kovalevsky)

Nombre de participants

Pour chaque établissement de formation, en fonction des modalités (à distance ou en présentiel) : 1 à 12

Durée

- CH (ou autres établissements): 1 jour
- CHU : 2 jours
Accompagnement en discontinu (par demi-journée)

Options :

- formation à la réglementation Qualiopi (durée à définir en fonction des besoins, 0,5 jour min.).

La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a modifié la loi antérieure et instauré une certification qualité selon le référentiel national qualité (RNQ – Qualiopi) pour tous les organismes de formation financés sur des fonds publics ou mutualisés. Cette certification est délivrée par des organismes de certification, eux-mêmes accrédités par le Cofrac.

L'ANFH a mis en place de 2021 à 2025 une offre de service ayant pour objectif d'accompagner ses établissements adhérents à l'amélioration de la qualité de leurs formations et *in fine* accéder à la certification Qualiopi.

Au regard des évolutions réglementaires précitées et en cohérence avec son projet stratégique 2025-2028, l'ANFH renouvelle son offre d'accompagnement des établissements de formation adhérents pour répondre aux besoins suivants :

- Accompagnement à l'accès à la certification (établissements en cours de démarche de certification Qualiopi ou n'ayant pas encore engagé cette démarche) **(Module 1)**
- Accompagnement au renouvellement de la certification (avant l'échéance du cycle de certification de 3 ans et sans évolution du périmètre de la certification). **(Module 2)**
- Accompagnement au renouvellement de la certification avec évolution du périmètre de la certification (sites et/ou actions (VAE, BC, Apprentissage). **(Module 3)**

Objectifs

L'objectif de la prestation est d'accompagner les établissements de formation concernés à l'amélioration de la qualité de leurs formations et à **renouveler** leur certification Qualiopi, **sans évolution** de périmètre ou de type d'action.

A travers une méthodologie de conduite de projet, l'accompagnement permettra aux participants de :

- Réaliser un diagnostic de leurs pratiques en lien avec les exigences réglementaires ;
- Partager le diagnostic entre les parties prenantes du projet d'amélioration de la qualité des formations au sein de leur établissement et établir les éventuelles actions d'amélioration nécessaires ;
- Valider les actions entreprises visant l'amélioration des pratiques en matière d'organisation et de dispense de formations

En option, si le besoin est exprimé, action de formation non comprise dans la prestation standard, permettant aux participants de s'approprier ou de renforcer leur connaissance des nouvelles exigences réglementaires relatives à la qualité des actions de formation.

Programme

1. **Cadrage de l'accompagnement :**
 - ✓ Définir, avec les parties prenantes du projet, les besoins et attentes de l'établissement en matière d'accompagnement notamment en lien avec son expérience de la certification Qualiopi et de la maturité sur le sujet.
 - ✓ S'approprier, si besoin, l'usage de la plateforme collaborative « Qualité-ANFH » pour l'auto-formation, l'auto-diagnostic et la conduite du projet qualité.
2. **Diagnostic des pratiques de formation :**
 - ✓ Diagnostic partagé des pratiques professionnelles des activités de formation avec les acteurs de l'établissement et co-construction des actions d'amélioration nécessaires.
3. **Déploiement du plan d'actions :**
 - ✓ Apporter un appui méthodologique et outiller les acteurs du projet dans le déploiement et le suivi du plan d'actions au sein de l'établissement.

Modalités pédagogiques

- Pédagogie active centrée sur le soutien aux participants.
- Plateforme informatique avec espace de travail personnalisé pour l'autonomie et l'individualisation des apports (+ de 150 organismes utilisateurs en France).
- Séances de travail à distance (avec outil de type Zoom et partage d'écran de la plateforme) ou en présentiel.
- Accompagnateurs Qualiopi expérimentés, également auditeurs pour des organismes de certification accrédités.

En savoir plus
www.anfh.fr

Accompagnement à l'amélioration continue de la qualité des formations et au renouvellement de certification Qualiopi avec extension– Module 3

Public Visé

Personnes chargées de projet Qualiopi au sein des établissements de formation de la Fonction Publique Hospitalière.

Organisé par :

STB Conseil
(Sabine Vansaingèle) et
Avantage Qualité
(Olec Kovalevsky)

Nombre de participants

Pour chaque établissement de formation, en fonction des modalités (à distance ou en présentiel) : 1 à 12

Durée

- CH : 2 jours
(renouvellement + extension)

- CHU : 3 jours
(renouvellement + extension)

Accompagnement en discontinu (par demi-journée ou journée)

Option :

- formation à la réglementation Qualiopi (A définir en fonction des besoins).

La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a modifié la loi antérieure et instauré une certification qualité selon le référentiel national qualité (RNQ – Qualiopi) pour tous les organismes de formation financés sur des fonds publics ou mutualisés. Cette certification est délivrée par des organismes de certification, eux-mêmes accrédités par le Cofrac.

L'ANFH a mis en place de 2021 à 2025 une offre de service ayant pour objectif d'accompagner ses établissements adhérents à l'amélioration de la qualité de leurs formations et *in fine* accéder à la certification Qualiopi.

Au regard des évolutions réglementaires précitées et en cohérence avec son projet stratégique 2025-2028, l'ANFH renouvelle son offre d'accompagnement des établissements de formation adhérents pour répondre aux besoins suivants :

- Accompagnement à l'accès à la certification (établissements en cours de démarche de certification Qualiopi ou n'ayant pas encore engagé cette démarche) **(Module 1)**
- Accompagnement au renouvellement de la certification (avant l'échéance du cycle de certification de 3 ans et sans évolution du périmètre de la certification). **(Module 2)**
- Accompagnement au renouvellement de la certification avec évolution du périmètre de la certification (sites et/ou actions (VAE, BC, Apprentissage). **(Module 3)**

Objectifs

L'objectif de la prestation est d'accompagner les établissements de formation concernés à l'amélioration de la qualité de leurs formations et à **renouveler** leur certification Qualiopi, **avec évolution** de périmètre ou de type d'actions (VAE, BC, Apprentissage)

A travers une méthodologie de conduite de projet, l'accompagnement permettra aux participants de :

- Réaliser un diagnostic de leurs pratiques en lien avec les exigences réglementaires et intégrant les évolutions de périmètre ou d'actions ;
- Partager le diagnostic entre les parties prenantes du projet d'amélioration de la qualité des formations au sein de leur établissement et co-construire le plan d'actions nécessaire, notamment pour l'intégration des évolutions de périmètre ou d'actions ;
- Réaliser un pré-audit d'évaluation (ou audit à blanc), ciblé sur les évolutions de périmètre ou d'actions, préparant à l'audit de renouvellement de certification Qualiopi ;

En option, si le besoin est exprimé, action de formation non comprise dans la prestation standard, permettant aux participants de s'approprier ou de renforcer leur connaissance des nouvelles exigences réglementaires relatives à la qualité des actions de formation.

Programme

1. **Cadrement de l'accompagnement :**
 - ✓ Définir, avec les parties prenantes du projet, les besoins et attentes de l'établissement en matière d'accompagnement notamment en lien avec les évolutions de périmètre ou d'actions souhaitées.
 - ✓ S'approprier, si besoin, l'usage de la plateforme collaborative « Qualité-ANFH » pour l'auto-formation, l'auto-diagnostic et la conduite du projet qualité.
2. **Diagnostic des pratiques de formation :**
 - ✓ Diagnostic partagé des pratiques professionnelles des activités de formation et autres actions intégrées dans le champ de certification (VAE, BC, Apprentissage) par les acteurs du projet
3. **Déploiement du plan d'actions :**
 - ✓ Co-produire le plan d'actions d'amélioration avec les acteurs de l'établissement, en particulier concernant l'évolution de périmètre ou d'actions (VAE, BC, Apprentissage).
 - ✓ Apporter un appui méthodologique et outiller les acteurs du projet dans le déploiement et le suivi du plan d'actions au sein de l'établissement.
 - ✓ Pré-audit ciblé en vue de l'obtention de la certification Qualiopi avec évolution de périmètre ou d'actions (VAE, BC, Apprentissage).

Modalités pédagogiques

- Pédagogie active centrée sur le soutien aux participants.
- Plateforme informatique avec espace de travail personnalisé pour l'autonomie et l'individualisation des apports (+ de 150 organismes utilisateurs en France).
- Séances de travail à distance (avec outil de type Zoom et partage d'écran de la plateforme) ou en présentiel.
- Accompagnateurs Qualiopi expérimentés, également auditeurs pour des organismes de certification accrédités.